

# Arrêté du 25 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la police nationale

[Violences sexuelles en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Date</b>                 | 14/11/2012  |
| <b>Juridiction / Nature</b> | ARRETE  |
| <b>NOR / Numéro</b>         | INTC0500642A  |
| <b>URL Légifrance</b>       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000424799">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000424799</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] - les thérapies comportementales et cognitives ; - les interventions psycho-éducatives ; - la notion de projet thérapeutique. e) Enfance, risques et prévention précoce : - la maltraitance et les abus sexuels [...]

[...] interindividuelles ; - le fonctionnement psychique de l'individu en situation de foule. c) Psychopathologie des conduites addictives ; d) Enfance, risques et prévention précoce : - la maltraitance et les abus sexuels [...]

[...] interindividuelles ; -le fonctionnement psychique de l'individu en situation de foule. c) Psychopathologie des conduites addictives ; d) Enfance, risques et prévention précoce : -la maltraitance et les abus sexuels [...]

## TEXTES VISÉS

---

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et le ministre de la fonction publique, Vu la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948 modifiée relative au statut spécial des personnels de police ; Vu la loi n° 66-492 du 9 juillet 1966 modifiée portant organisation de la police nationale ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ; Vu le décret n° 94-741 du 30 août 1994 modifié relatif à l'assimilation pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat, des diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de la Communauté européenne et Etats associés ; Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ; Vu le décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 portant statut particulier du corps de commandement de la police nationale, notamment ses articles 6 et 7 ; Sur la proposition du directeur général de la police nationale, Arrêtent :

---

## RÉFÉRENCE

---

ARRETE INTC0500642A du 14 novembre 2012, « Arrêté du 25 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la police nationale ». Disponible sur Légifrance :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000424799> (consulté le 19 juin 2026).